Nations Unies S/2021/1069

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 décembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 décembre 2021, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 28 décembre 2020 (S/2020/1322), dans laquelle j'ai informé le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et à sa réponse datée du 30 décembre 2020 (S/2020/1323), dans laquelle il a pris bonne note de mon intention de continuer de financer les activités de l'équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. À cet égard, je souhaite vous informer des dernières activités et avancées de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte afin de faciliter l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 dans l'affaire du différend frontalier et territorial opposant le Cameroun et le Nigéria. En usant de mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'Organisation, j'ai continué de faciliter la mise en œuvre de cette décision.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de l'arrêt de la Cour comprennent : le retrait du Nigéria et le transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008) ; le tracé de la frontière maritime (mai 2007) ; la fin du régime spécial de transition quinquennal et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013).

La Commission mixte a également approuvé les recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière maritime (mars 2011).

Au cours de l'année 2021, sous la présidence de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Annadif Khatir Mahamat Saleh, la Commission mixte a continué de contribuer à l'exécution de l'arrêt, notamment en encourageant le dialogue et la communication entre les deux parties. Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'entraver le travail de la Commission mixte, l'équipe s'est conformée aux protocoles révisés régissant les déplacements

21-19291 (F) 201221 211221

internationaux et régionaux pour reprendre les activités de démarcation, y compris les réunions de médiation avec les deux parties afin de résoudre les zones de désaccord restantes, la construction de bornes, qui a enregistré des progrès significatifs, et le processus de cartographie finale, qui s'est poursuivi grâce à une collaboration à distance.

La construction de bornes a avancé, avec 1 673 piliers construits à ce jour, ce qui représente un taux d'achèvement d'environ 60 pour cent. La mise en place de 327 bornes frontière supplémentaires devrait commencer en janvier 2022.

En août 2021, mon Représentant spécial a rencontré l'équipe de pays des Nations Unies au Cameroun afin de mettre à jour et réactiver les projets socioéconomiques destinés à soutenir les communautés vivant de part et d'autre de la frontière. Une réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria est prévue en 2022.

La Commission mixte a tenu sa trente-troisième session à Yaoundé, les 19 et 20 novembre 2021, sous la présidence de mon Représentant spécial. Au cours de la session, la résolution de 14 des 18 points de désaccord restants a été approuvée et les parties ont réitéré leur engagement indéfectible à accélérer les activités en cours. Les parties se sont également accordées sur des spécifications techniques pour la résolution de deux domaines de désaccord et elles ont approuvé les termes de référence de trois missions qui seront dirigées par la Sous-Commission chargée de la démarcation. La session a recommandé de mobiliser des fonds pour achever les activités de démarcation et mettre en œuvre des projets socioéconomiques visant à soutenir les communautés locales affectées par le processus de démarcation.

Pour achever les travaux de la Commission mixte, il reste à mener les activités suivantes :

a) Parvenir à un accord entre les deux parties sur les zones restant à délimiter en effectuant des missions d'évaluation sur le terrain, dirigées par la Sous-Commission chargée de la démarcation, dans les zones concernées ;

b) Faciliter la construction et la pose de bornes frontière, financées au moyen du fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation ;

c) Établir les cartes définitives et une déclaration sur la délimitation de la frontière ;

d) Promouvoir la coopération transfrontière, notamment la coopération maritime et les contrôles de sécurité coordonnés le long de la frontière terrestre ;

e) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par le processus de démarcation ;

f) Mettre en œuvre la stratégie d'achèvement en transférant progressivement les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu'à d'autres structures sous-régionales.

Je tiens à rappeler que, jusqu'en 2003, la Commission mixte était entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Par la suite, de 2004 à 2021, ses activités ont été imputées au budget ordinaire de l'Organisation. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature en mettant à sa disposition des experts militaires et des juristes. Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et les deux pays, de même que l'Allemagne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation. Entre 2018 et 2020, les parties ont abondé ce fonds à hauteur de 6 millions de dollars.

Comme ce fut le cas ces dernières années, et étant donné l'efficacité de l'opération par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de justice, j'ai l'intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte pour l'année 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**